



Paris, le 9 Octobre 2009

## **Note à tous les cadres UNSS et aux animateurs d'A.S., enseignants d'EPS**

### **LA PLACE DE LA CATEGORIE JUNIORS / SENIORS AU SEIN DU PROGRAMME SPORTIF UNSS 2008 - 2012**

1. **L'UNSS a défini son programme sportif 2008 – 2012 sur la base d'une très large concertation** conduite au cœur des départements et régions par les directeurs de service auprès des enseignants des Associations Sportives des lycées et collèges. L'ensemble a été coordonné par la Direction Nationale UNSS et validé par l'Assemblée Générale de l'UNSS du 30 Mai 2008. Ce programme sportif a fait l'objet d'une publication de grande qualité, diffusé en très grand nombre auprès de tous les enseignants d'EPS en Septembre 2008.
2. **Le programme sportif a été élaboré avec comme perspective de définir un contenu à vocation pédagogique pour de nombreuses activités susceptibles d'être pratiquées au sein des Associations Sportives.** Par ailleurs, **le programme sportif n'a jamais acté l'officialisation de championnats de France pour toutes les activités et pour toutes les catégories d'âge.**
3. Ce dernier point est d'autant plus vrai qu'il est indiqué dans ce document d'une part **les critères pour organiser un championnat de France** et d'autre part, **les nouvelles lignes d'action pour les lycéens.**

*« Les deux critères objectifs retenus pour l'organisation du championnat de France sont :*

- *le nombre de pratiquants dans les activités sur l'ensemble du territoire ;*
- *le nombre d'académies ayant organisé un championnat dans cette activité ».*

*« Ajoutons que l'UNSS réfléchit actuellement à la mise en place d'un nouveau cadre d'activités sportives pour les lycéens (inter-classes puis rencontres inter-établissements par classes ou équipes d'établissement ; journées thématiques ; jeux régionaux...) et à la mise en œuvre d'actions innovantes inscrites dans les programmes départementaux et académiques ».*

4. **Concernant la programmation et la publication des compétitions de l'UNSS,** le règlement intérieur précise très clairement les dispositions dans son article III.3.28 :

*« Toutes les manifestations, rencontres, compétitions sportives ouvertes aux scolaires, qu'elles soient organisées ou contrôlées par l'UNSS, sont soumises à des règlements sportifs élaborés par la Direction Nationale de l'UNSS et ses organes déconcentrés après consultation des commissions mixtes, et diffusés auprès de chaque association sportive adhérente.*

*Ces règlements ont un caractère obligatoire.*

*Les règles de participation aux manifestations, rencontres, compétitions sportives sont précisées chaque année dans des circulaires propres à chacun des sports ».*

A cet égard, chaque année les commissions mixtes nationales prennent en compte les remarques formulées par les commissions mixtes régionales et départementales transmises à la Direction Nationale par les responsables de services UNSS selon les directives nationales fixées par la LC N°1. De même lors des séminaires nationaux, l'ensemble des responsables de services se prononce sur les diverses orientations (par exemple : la position sur les Juniors – Seniors Sports Collectifs a été prise lors du séminaire d'Artigues en septembre 2006).

## 5. Les Commissions Mixtes UNSS :

Article II.5.18 : « Dans chaque discipline est créée à tous les niveaux une commission mixte. Elle a pour objet de proposer au Directeur de l'UNSS toute action visant :

- à mettre en application les orientations de l'UNSS définies dans la charte du sport scolaire ;
- à créer une dynamique de la discipline ; ... »

Par ailleurs, Article II.5.19 :

« La commission peut inviter, à titre consultatif, toute personne dont la compétence est de nature à éclairer ses travaux ».

6. **Dans ce contexte, au terme de l'année scolaire 2008/2009, la Direction Nationale a conduit une évaluation sur la base et dans le cadre des données décrites ci-dessus** et des décisions ont été immédiatement communiquées aux services régionaux et départementaux par lettre circulaire en juin 2009 pour information en direction des AS.

Afin de redéfinir le périmètre des compétitions à finalité nationale et l'utilisation des moyens humains et financiers, la Direction Nationale, après étude des bilans des compétitions à finalité nationale et de l'évolution des statistiques sportives sur les trois dernières années, a procédé à des ajustements dans le cadre des programmes sportifs 2008 – 2012.

7. **Concernant tout particulièrement les catégories juniors seniors**, il convient de réaffirmer que tous les élèves relevant des catégories d'âge concernées ont accès à **toutes les activités sportives**, et par conséquent que rien n'a été supprimé au niveau de l'offre sportive.

Toutefois, un certain nombre d'observations et de constats doivent être formulés et retenir notre attention :

Les effectifs licenciés Juniors – Seniors sont à la baisse :

	2007/2008	2008/2009	
Juniors	121.935	119.438	-2.497
Seniors	25.405	24.126	- 1.279
TOTAL	147.340	143.564	- 3.776

8. **Dans le cadre plus précisément des sports collectifs**, on relève également une baisse dans le nombre d'équipes participant aux différentes compétitions du niveau départemental vers le niveau national.

a] En sports collectifs, il convient de préciser que la composition des équipes relève d'un regroupement de catégories d'âge :

- Cadets 1 Cadets 2 Juniors 1
- Juniors 2 Seniors

b] Le nombre d'élèves Juniors – Seniors ayant participé aux 9 championnats de France organisés dans les Sports Collectifs en 2009 a été de 708 au total sur un volume de pratiquants de 73.746, soit 0,96 %.

c] Par conséquent, la décision de la Direction Nationale a été la suivante :

« *Sports Collectifs : Les compétitions pour les catégories Juniors – Seniors sont désormais uniquement à finalité académique, voire inter-académique à l'initiative et sous la responsabilité des services régionaux* ».

et donc **seules les 9 finales des championnats de France de Sports-Collectifs Juniors 2 – Seniors** ne seront pas organisées en 2009/2010

d] **Les arguments complémentaires pris en compte pour prendre et valider une telle décision ont été :**

↳ **au niveau de la structure UNSS,**

- le nombre trop important d'organisations nationales (92 championnats et coupes de France sur tout le territoire, DOM –TOM compris) ;
- le nombre trop important de journées d'organisations nationales ;
- la surcharge organisationnelle des services régionaux et départementaux de l'UNSS ;
- la diminution des moyens humains (profs libérés) par les IA, Recteurs pour nos championnats de France ;
- les difficultés pour obtenir la présence d'enseignants d'EPS sur les championnats de France dans certaines académies ;
- les difficultés pour libérer des profs sur les championnats de France de longue durée;
- la baisse des subventions en provenance des collectivités territoriales qui s'accélère;
- les baisses d'effectifs et la gestion des forfaits ;
- le manque de rotation des équipes présentes sur les championnats de France (toujours les mêmes) ;
- une forme d'épuisement ou d'usure des cadres des services décentralisés sur les organisations nationales au détriment du dynamisme local.

↳ **au niveau de la tranche d'âge Juniors / Seniors,**

- les nombreux forfaits tardifs en raison des examens, stages, ...
- la composition des équipes souvent avec un nombre insuffisant de remplaçants pouvant entraîner le forfait total de l'équipe au cours des phases qualificatives ;
- l'accès aux finalités nationales se limitant aux seuls compétiteurs issus presque exclusivement du milieu fédéral ;
- le désintérêt grandissant pour les sports traditionnels.

e] A ce jour, **plus de 80 % des académies** ont anticipé le séminaire national des cadres UNSS de Guidel – Septembre 2009 et **vont organiser des rencontres sportives** (festivals, challenges, jeux, open...) de **sports collectifs de façon festive avec plus d'équipes participantes qu'aux inter-académies des années antérieures.**

f] **Il subsistera bien dans chaque sport collectif des finales inter-académiques subventionnées par la Direction Nationale UNSS, et tout particulièrement pour les Juniors – Seniors (comme par les années scolaires antérieures), à charge pour chaque inter-académie de mettre en œuvre une véritable organisation, un trophée officiel étant remis à chaque vainqueur de l'inter-académie.**

**g] En conclusion, la décision est conforme aux dispositifs de gestion sportive et aux objectifs de l'UNSS, à savoir accroître le nombre de pratiquants par des formules d'organisation plus adaptées, plus proches et moins coûteuses.**

9. **Concernant le championnat de France d'Athlétisme Lycées** qui s'étalait sur 4 jours : La Direction Nationale a donc pris la décision de supprimer 2 jours de compétition pour revenir à un format plus approprié au volume des pratiquants de l'athlétisme lycées sur le territoire, c'est-à-dire 2 jours de compétition.

Les lycéens étaient moins de 5000 pratiquants et avaient 4 jours de CF estival + 2 jours de CF hivernal, alors que les collégiens qui sont plus de 35000 pratiquants n'avaient que 2 jours et ½ de CF + 2 jours pour l'hivernal.

Certains championnats d'académies d'athlétisme lycées étaient sans consistance. Cela allait de la non organisation pour 7 académies sans aucun retour vers la Direction Nationale, à des finales académiques à 30 athlètes pour 5 d'entre-elles et les académies en bonne santé, qui sont au nombre de 7 soit 25% avaient une moyenne de 100 athlètes présents toutes catégories confondues.

En choisissant de conserver l'athlétisme estival excellence (basé sur le principe de l'indoor qui marche à merveille), la Direction Nationale a privilégié la formule :

- la plus souple,
- la plus ouverte à tous les pratiquants,
- la plus lisible de l'extérieur,
- la plus libre pour les AS,
- la plus expérimentale pour les académies,
- la plus récente,
- la plus adaptable aux changements d'effectifs.

**En 2009 – 2010, la filière athlétisme lycées n'étant pas supprimée, les rencontres départementales et académiques doivent être programmées par les services UNSS.**

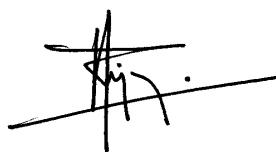
**La formule excellence reste inchangée.** Elle comprend toujours les challenges courses, sauts, lancers et relais garçons et filles.

**La formule par équipes d'établissement est maintenue sous la forme d'un challenge «multi activités»** établi sur une nouvelle formule basée sur une table de cotation et non sur un classement à la place. Le nombre d'équipes sélectionnées au CF lycées sera de 10 par catégorie (L1 garçons, L2 garçons, L1 filles et L2 filles), **soit 40 équipes sélectionnées** par la Direction Nationale au lendemain des finales académiques.

**Au Championnat de France Lycées, un volume de 950 athlètes sera donc présent :**

- **710 pour l'excellence**
- **240 pour le challenge « multi activités » réservé aux seules équipes d'établissement.**

**52 Jeunes Officiels issus des académies participeront au CF Athlétisme Estival.**



**Jean Louis BOUJON**  
Directeur Général de l'UNSS